

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dépourvu d'une étude d'impact sérieuse et complète, ponctué par de trop nombreuses ordonnances, le projet de loi visant à instaurer un Système universel de retraite ne peut pas, en l'état actuel des choses, être adopté par le Parlement .